

**Certificat de
Qualification
Professionnelle
Animateur de
Loisir Sportif**



**Un diplôme professionnel multisports et tous publics
De nombreux secteurs d'intervention
Une évolution possible vers le Brevet Professionnel
(BPJEPS) option AF (Activités de la Forme)**

**Session organisée
en Ile-de-France de
novembre 2018
à juin 2019**

Option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression - AGEE -

Permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation visant le développement des capacités physiques, le maintien et le développement de la souplesse articulaire, le renforcement musculaire, la recherche d'expression corporelle. Le tout pouvant faire appel à des supports rythmiques et musicaux.

**Diplôme inscrit au répertoire national des certifications
professionnelles**

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
www.fsgt.org — Domaine Formation
déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 93 05958 93
14 rue Scandicci - 93 508 Pantin Cedex




Certificat de
Qualification
Professionnelle
Animateur de
Loisir Sportif

La situation professionnelle du détenteur du CQP ALS renvoie au poste type de travail de l'animateur de loisir sportif. Celui-ci a vocation à :

- Faire découvrir, initier et sensibiliser aux pratiques de loisir sportif
- Accueillir les publics
- Transmettre une ou plusieurs techniques indispensables à l'initiation et à la sensibilisation en adéquation avec le public visé
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécurisée dans l'environnement concerné



Il exerce son activité au sein de structures intégrant les activités de loisir sportif comme vecteur de valeurs éducatives et sociales.



Les prérogati-
ves et les
conditions
d'exercice

Le CQP ALS constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière « sport pour tous ». Il permet aux animateurs de nos associations sportives unisports ou multisports pour enfants, adultes et seniors **d'exercer une fonction d'encadrement sportif contre rémunération** et facilite par ailleurs l'accès aux autres diplômes professionnels (BPJEPS). Il confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation de **cours collectifs** des activités physiques de loisir, et dans l'encadrement de l'une des trois options correspondantes à trois familles d'activités.

Le titulaire du CQP ALS intervient auprès de tout type de public, **en cours collectif**, quelle que soit l'option choisie. L'animateur de loisir sportif **sensibilise, initie, fait découvrir les activités de loisir sportif et assure le maintien des capacités physiques des pratiquants, en dehors de toute recherche de pratique compétitive ou de performance personnelle**. Il anime les activités physiques de loisir de l'une des trois familles d'activité (options) : les jeux sportifs et jeux d'opposition, les activités gymniques d'entretien et d'expression, les activités de randonnée de proximité et d'orientation.

Le titulaire du CQP ALS est placé sous la responsabilité de son employeur et exerce son activité **en toute autonomie**. La base annuelle du temps de travail de l'animateur loisir sportif est de 360h de face à face pédagogique.



Le diplôme

En 2018, la Ligue Ile de France de la FSGT propose la formation complète et la certification de l'option AGEE :

L'option Activités gymniques d'entretien et d'expression (AGEE)

atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :

- techniques cardio ;
- renforcement musculaire ;
- techniques douces ;
- activités d'expression corporelle.

Ces activités, adaptées à l'âge et aux capacités des pratiquants, visent le maintien de la forme sans recours à des appareils de musculation.

Les titulaires du CQP ALS obtiennent l'UC1 de tous les BP.

Les titulaires du CQP ALS AGEE + JSJO obtiennent l'UC4 du BP APT.

Certificat de
Qualification
Professionnelle
Animateur de
Loisir Sportif

La formation

Unités de
compétences
et
certifications

Pré-requis
pour entrer en
formation

Une formation d'une durée de 172 h réparties comme suit :

- 6 h de positionnement permettant un parcours individualisé de formation,
- 116 h en centre de formation,
- 50 h dans une association sportive.

Unités de compétences du CQP ALS :

UC 1 : être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer une action d'animation.

Cette UC est transversale aux 3 Options.

UC 2 : être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation.

UC 3 : être capable de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils techniques à la conduite de l'activité.

Ces 2 UC sont spécifiques à l'option choisie.

Les conditions suivantes doivent être satisfaites **obligatoirement avant** l'entrée en formation :

- Avoir 16 ans au moment de l'inscription et 18 ans à la certification ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à **la pratique et à l'animation sportive** de moins d'un an ;
- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours à jour au premier jour de stage pratique (AFPS ou PSC 1 ou équivalent). L'organisme de formation mettra en place une formation avant le début du CQP (date à déterminer) ;
- Présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisir dans la même famille que l'option choisie et sur une durée minimale de 140 h au cours des 3 dernières années ET/OU attestation de réussite aux tests techniques ou brevet fédéral d'animateur FSGT «Gym forme santé» ou «activités d'expression dansées» «entraîneur omniforces».

TARIFS

Frais d'inscription : 50 €

Frais pédagogiques : 1 050 € (formation complète, sans repas et sans hébergement)

Des allègements de formation sont possibles, impliquant une réduction des frais pédagogiques. Ces modalités seront précisées au cours du positionnement.

Planning de Formation :

Date limite d'inscription :

12 octobre 2018

Positionnement + tests

12 novembre 2018 (journée)

Formation en centre

Semaine du 10 au 14 déc 2018*

Semaine du 28 jan au 01 fév 2019*

Semaine du 11 au 15 mars 2019*

Semaine du 15 au 19 avr 2019*

* Pas de formation le mercredi

+ 1 jour initiative FSGT à choisir dans le calendrier

Examens

UC 1 le 03 juin 2019

UC 2-3 le 12 ou 19 ou 26 juin 2019

Les dates d'examens sont susceptibles d'être modifiées

Modalités d'évaluation du CQP ALS :

UC 1 : entretien avec le jury sur la base de l'élaboration d'un dossier (connaissance des publics / fonctionnement de la structure / conception d'un projet d'animation).

UC 2 et 3 : animation d'une séance permettant d'évaluer les éléments techniques et pédagogiques fondamentaux, supports de l'animation, et la maîtrise des gestes et conduites professionnelles.

CONTACT

Ligue Ile-de-France

Emeline LAMBERT

01.49.42.23.24

lif@fsgt.org





Certificat de
Qualification
Professionnelle
Animateur de
Loisir Sportif

BULLETIN D'INSCRIPTION
A RETOURNER AU SIÈGE DE LA LIGUE IDF FSGT
Ligue IDF FSGT- 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex

AVANT le 12 octobre 2018

P. 1

Ligue Ile-de-France
www.liguefsgt.org

Emeline LAMBERT
01.49.42.23.24
lif@fsgt.org

**Option
AGEE**

Nom :
Prénom(s) :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Adresse personnelle :
CP : Ville :
Tél fixe : Tél mobile :
Email :
N° Licence FSGT :
(Si vous en possédez une)

Financement de la formation :

- Je bénéficie d'une aide locale (commune, club...)
Préciser le montant
- Je bénéficie d'une prise en charge de mon employeur.
- Je règle la totalité de ma formation.

Documents administratifs à nous retourner complétés pour le
12 octobre 2018 (cachet de La Poste faisant foi) :

- Le dossier individuel de positionnement.
- Un chèque d'inscription de 50€ (un chèque de caution est obligatoire en cas de subvention de la formation)
- Un chèque de formation de 1 050€ (un chèque de caution est obligatoire en cas de subvention de la formation)
- Un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique et à l'animation sportive (modèle ci-après)

Certificat de
Qualification
Professionnelle
Animateur de
Loisir Sportif



BULLETIN D'INSCRIPTION
A RETOURNER AU SIÈGE DE LA LIGUE IDF FSGT
Ligue IDF FSGT- 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex

AVANT le 12 octobre 2018

P. 2

Ligue Ile-de-France
www.liguefsgt.org

Emeline LAMBERT
01.49.42.23.24
lif@fsgt.org

**Option
AGEE**

Suite des documents administratifs à nous retourner complétés pour le 12 oct 2018 (cachet de La Poste faisant foi) :

- Une attestation de pratique individuelle d'activités sportives de 140h (modèle ci-après) ET/OU brevet d'animateur fédéral « Gym forme santé » « activités d'expression dansées » « entraîneur omniforces »
Si vous souhaitez passer les tests techniques, merci de cocher cette case :
- La copie du PSC1 (secourisme) ou justificatif d'inscription à cette formation PSC1
Si vous souhaitez passer le PSC1 avec la FSGT, merci de cocher cette case :
- La copie d'une pièce d'identité
- La fiche de renseignement sur votre lieu de stage pratique et votre tuteur si vous avez déjà les informations (modèle ci-après)

Nous vous précisons que nous convoquerons au positionnement uniquement les 15 premiers dossiers complets reçus : bulletin d'inscription + dossier de positionnement + pièces administratives + chèques de caution.

La convocation au positionnement ne vous garantit pas l'entrée en formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et des conditions financières.
Fait à :
Le :
Signature :

Validation du président du club ou de l'employeur
Nom :
Le :
Signature et tampon :

MODELE ATTESTATION DE PRATIQUE

Les activités sportives doivent être en relation avec l'une des 4 familles d'activités de l'option activités gymniques d'expression et d'entretien (Techniques Douces, Techniques Cardio, Renforcement Musculaire, Expression). 140 heures dans les 3 années précédant l'inscription en formation.

Je soussigné(e)

Représentant le club

En qualité de

Certifie sur l'honneur que :

M, Mme, Mlle.....

Né(e) leà.....

Dispose de l'expérience de pratique d'activités sportives de loisir ou de performance suivante :

Nature des activités Pratiquées	Année ou saison sportive	Nombre d'heures

Fait à Le.....

Signature :

Cachet :

MODELE CERTIFICAT MEDICAL

Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné,

Docteur en :

Médecine Générale Médecine du Sport Autre Spécialité :

Demeurant :

.....

Certifie avoir examiné ce jour, M / Mme / Mlle (rayer la mention inutile) :

.....

Né(e) le : / /

Demeurant :

.....

et n'avoir relevé aucun signe clinique, ni aucune contre-indication dans les antécédents :

- à la pratique sportive :

Sans restriction A l'exception de la (des) discipline(s) :

- à l'encadrement et l'animation de loisirs sportifs :

Sans restriction A l'exception de la (des) discipline(s) :

Fait à, Le / /

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet article, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.



*Certificat de
Qualification
Professionnelle*

STRUCTURE D' ACCUEIL DU STAGIAIRE

Nom du stagiaire :

RENSEIGNEMENTS ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

.....

Code postal et ville :

Téléphone :

Email :

Nom et prénom du responsable :

Fonction :

Autres renseignements :

RENSEIGNEMENTS TUTEUR

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Code postal et ville :

Téléphone :

Email :

Diplômes :

Fonctions de la structure :